

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS le 30/12/2015 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE fecture le 30/12/2015 DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS

ID: 033-200027068-20151217-2015 12 166-DE

SÉANCE DU 17 DÉCEMBRE 2015

15-12-166 - 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 67 Date de convocation : 10 décembre 2015

L'an deux mille quinze le dix sept décembre à 18 H 00, le conseil communautaire s'est réuni, en la Salle "Le Sully" à Coutras, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON , Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Alain PAIGNE , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Corinne VENAYRE , Vice-Présidente, Sébastien LABORDE , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, Gérard HENRY , Vice-Présidente, Georges DELABROY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Fabienne KRIER , Jean-Luc DARQUEST , David RESENDÉ , Sophie BLANCHETON , Sylvie BOISSEL , Odile BONHOMME-TIBY , Véronique DI CORRADO , Michel FOULHOUX , Philippe HEFTRE , Bruno LAVIDALIE , Michel VACHER , Michel MILLAIRE , Bernard NADEAU , Monique JULIEN , Thierry MARTY , Annie POUZARGUE , Laurence ROUEDE , Loïc MAGNAN, Jean-Luc BARBEYRON , David REDON , Joël BAYLE , Jean Claude ABANADES , Paquerette PEYRIDIEUX , Kléber AUDINET , Philippe FAURT , Gérard MOULINIER , Chantal GANTCH

Absents

Michèle LACOSTE, Hélène ESTRADE, Claire BLONDEL, Nouredine BOUACHERA, Christophe DARDENNE, Michel GALAND, Jean-Paul GARRAUD, Gonzague MALHERBE, Mélanie BOISSAVIE, Patrick NIVET, Denis SIRDEY, James SEYNAT

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Isabelle HARDY pouvoir à Laurence ROUEDE, Jacques MESPLEDE pouvoir à Alexandre PEUS, Alain MAROIS pouvoir à Fabienne FONTENEAU, Jean Louis D'ANGLADE pouvoir à Jérôme COSNARD, Francis PEJEAN pouvoir à Bruno LAVIDALIE, Philippe DURAND-TEYSSIER pouvoir à Michel MILLAIRE, Isabelle FEYRY pouvoir à Bernard NADEAU, Catherine BERNADEAU pouvoir à Thierry MARTY, Val DUCLOS pouvoir à Sabine AGGOUN, Agnès SEJOURNET pouvoir à Annie POUZARGUE, Chantal DUGOURD pouvoir à Philippe FAURT, Mireille CONTE-JAUBERT pouvoir à Joël BAYLE, Stéphane CATALAN pouvoir à David REDON, Marcel BERTHOME pouvoir à Anne BERTHOME, Pierre-Jean MARTINET pouvoir à Chantal GANTCH

FINANCES ET FISCALITE

BUDGET ANNEXE TRANSPORT: CRÉATION D'UNE PROVISION

Envoyé en préfecture le 30/12/2015 - 2/2

Reçu en préfecture le 30/12/2015

Affiché le

ID: 033-200027068-20151217-2015_12_166-DE

Sur proposition de Madame Anne BERTHOME, Vice-présidente en charge des finances et de la fiscalité,

Vu la loi d'Orientation des transports intérieurs (LOTI) du 31 décembre 1982 puis le code des Transports du 1^{er} décembre 2010 confiant aux Autorités Organisatrices de Transport Urbain (AOTU) l'organisation et le financement des transports sur leurs Périmètres de Transport Urbain (PTU).

Vu l'article R 2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération du Libournais annexés à l'arrêté préfectoral en date du 28 décembre 2011, portant compétence notamment en matière de transport,

Vu l'arrêté préfectoral du 4 décembre 2012 portant extension du périmètre aux communes de Saint-Sauveur-de-Puynormand et de Saint-Seurin-sur-L'Isle,

Vu la convention de transfert de la compétence transport entre le Département de la Gironde et la Communauté d'Agglomération du Libournais.

Considérant que la convention avec le Département de la Gironde donne lieu, à compter de janvier 2016, aux transferts effectifs de deux nouvelles DSP (délégation de service public) et considérant les incertitudes quant au niveau de leur exécution budgétaire (compte d'exploitation prévisionnel, compensation scolaire prévisionnelle, fréquentation,...),

Vu l'avis de la commission finances en date du 7 décembre 2015, Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 7 décembre 2015,

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (55 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Communautaire décide de constituer la provision suivante :

Objet de la provision	Montant de la provision
Impact du transfert effectif de la compétence transport du Département de la Gironde à la Communauté d'Agglomération du Libournais à compter de 2016	

Les crédits relatifs à cette inscription seront inscrits au Budget Annexe transport 2015.

Imputation budgétaire: chapitre 68 - compte 6815 - service gestionnaire et destinataire TRANS0 - fonction 815

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le Fait à Libourne

Le Président, Philippe PLESSON

Pour expédition conforme Philippe BUISSQN, Président

de la Communauté d'Agglomération du Libournais



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE efecture le 30/12/2015 DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS

ID: 033-200027068-20151217-2015_12_164-DE

SÉANCE DU 17 DÉCEMBRE 2015

15-12-164 - 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 67 Date de convocation : 10 décembre 2015

L'an deux mille quinze le dix sept décembre à 18 H 00, le conseil communautaire s'est réuni, en la Salle "Le Sully" à Coutras, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-Présidente, Jérôme COSNARD, Vice-Président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Alain PAIGNE, Vice-Président, Anne BERTHOME, Vice-Présidente, Corinne VENAYRE, Vice-Présidente, Sébastien LABORDE, Vice-Président, Jean François MARTINEZ, Vice-Président, Sabine AGGOUN, Vice-Présidente, Gérard HENRY, Vice-Président, Georges DELABROY, Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Fabienne KRIER, Jean-Luc DARQUEST, David RESENDÉ, Sophie BLANCHETON, Sylvie BOISSEL, Odile BONHOMME-TIBY, Véronique DI CORRADO, Michel FOULHOUX, Philippe HEFTRE, Bruno LAVIDALIE, Michel VACHER, Michel MILLAIRE, Bernard NADEAU, Monique JULIEN, Thierry MARTY, Annie POUZARGUE, Laurence ROUEDE, Loïc MAGNAN, Jean-Luc BARBEYRON, David REDON, Joël BAYLE, Jean Claude ABANADES, Paquerette PEYRIDIEUX, Kléber AUDINET, Philippe FAURT, Gérard MOULINIER, Chantal GANTCH

Absents

Michèle LACOSTE, Hélène ESTRADE, Claire BLONDEL, Nouredine BOUACHERA, Christophe DARDENNE, Michel GALAND, Jean-Paul GARRAUD, Gonzague MALHERBE, Mélanie BOISSAVIE, Patrick NIVET, Denis SIRDEY, James SEYNAT

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Isabelle HARDY pouvoir à Laurence ROUEDE, Jacques MESPLEDE pouvoir à Alexandre PEUS, Alain MAROIS pouvoir à Fabienne FONTENEAU, Jean Louis D'ANGLADE pouvoir à Jérôme COSNARD, Francis PEJEAN pouvoir à Bruno LAVIDALIE, Philippe DURAND-TEYSSIER pouvoir à Michel MILLAIRE, Isabelle FEYRY pouvoir à Bernard NADEAU, Catherine BERNADEAU pouvoir à Thierry MARTY, Val DUCLOS pouvoir à Sabine AGGOUN, Agnès SEJOURNET pouvoir à Annie POUZARGUE, Chantal DUGOURD pouvoir à Philippe FAURT, Mireille CONTE-JAUBERT pouvoir à Joël BAYLE, Stéphane CATALAN pouvoir à David REDON, Marcel BERTHOME pouvoir à Anne BERTHOME, Pierre-Jean MARTINET pouvoir à Chantal GANTCH

FINANCES ET FISCALITE

BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITÉS D'EYGRETEAU PHASES 1 ET 2 : DÉCISION MODIFICATIVE 164-DE N°1

Sur proposition de Madame Anne BERTHOME, Vice-présidente en charge des finances et de la fiscalité,

Madame Anne BERTHOME rappelle que, conformément aux prévisions budgétaires, aucune opération, autre que le financement de l'aménagement de la zone d'activités Eygreteau par emprunt, n'a été réalisée en 2015 sur le Budget annexe ZAE Eygreteau Phases 1 et 2.

L'aménagement de la ZAE d'Eygreteau a été financé par un prêt à taux variable (Euribor 6 mois +2.74 %). Il est ainsi proposé de réajuster le plus précisément possible les crédits relatifs aux paiements de cet emprunt.

Cette décision modificative équilibrée en dépenses et en recettes ne remet pas en cause l'équilibre général de ce budget annexe.

Vu l'avis de la commission « finances et fiscalité » en date du 7 décembre 2015, Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 7 décembre 2015,

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (55 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire autorise Monsieur le Président ou son représentant à effectuer les virements suivants :

Section de fonctionnement					
Chapitre	Sens	Objet	Budget 2015	DM	Total budget 2015
66	Dépense	Intérêts	61 430,00 €	- 4958 €	56 472,00 €
	TOTAL			- 4 958 €	56 472,00 €
75	Recette	Prise en charge déficit par BP	61 428,83 €	- 4 958 €	56 470,83 €
	"	TOTAL		- 4 958 €	56 470,83 €

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le Fait à Libourne

Le President, Philippe BUISSON Pour expédition conforme

mmunauté d'Agglomération du Libournais



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE recture le 30/12/2015 DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS

ID: 033-200027068-20151217-2015_12_165-DE

SÉANCE DU 17 DÉCEMBRE 2015

15-12-165 -- 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 67 Date de convocation : 10 décembre 2015

L'an deux mille quinze le dix sept décembre à 18 H 00, le conseil communautaire s'est réuni, en la Salle "Le Sully" à Coutras, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents:

Philippe BUISSON, Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-Présidente, Jérôme COSNARD, Vice-Président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Alain PAIGNE, Vice-Président, Anne BERTHOME, Vice-Présidente, Corinne VENAYRE, Vice-Présidente, Sébastien LABORDE, Vice-Président, Jean François MARTINEZ, Vice-Président, Sabine AGGOUN, Vice-Présidente, Gérard HENRY, Vice-Président, Georges DELABROY, Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Fabienne KRIER, Jean-Luc DARQUEST, David RESENDÉ, Sophie BLANCHETON, Sylvie BOISSEL, Odile BONHOMME-TIBY, Véronique DI CORRADO, Michel FOULHOUX, Philippe HEFTRE, Bruno LAVIDALIE, Michel VACHER, Michel MILLAIRE, Bernard NADEAU, Monique JULIEN, Thierry MARTY, Annie POUZARGUE, Laurence ROUEDE, Loïc MAGNAN, Jean-Luc BARBEYRON, David REDON, Joël BAYLE, Jean Claude ABANADES, Paquerette PEYRIDIEUX, Kléber AUDINET, Philippe FAURT, Gérard MOULINIER, Chantal GANTCH

Absents

Michèle LACOSTE, Hélène ESTRADE, Claire BLONDEL, Nouredine BOUACHERA, Christophe DARDENNE, Michel GALAND, Jean-Paul GARRAUD, Gonzague MALHERBE, Mélanie BOISSAVIE, Patrick NIVET, Denis SIRDEY, James SEYNAT

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Isabelle HARDY pouvoir à Laurence ROUEDE, Jacques MESPLEDE pouvoir à Alexandre PEUS, Alain MAROIS pouvoir à Fabienne FONTENEAU, Jean Louis D'ANGLADE pouvoir à Jérôme COSNARD, Francis PEJEAN pouvoir à Bruno LAVIDALIE, Philippe DURAND-TEYSSIER pouvoir à Michel MILLAIRE, Isabelle FEYRY pouvoir à Bernard NADEAU, Catherine BERNADEAU pouvoir à Thierry MARTY, Val DUCLOS pouvoir à Sabine AGGOUN, Agnès SEJOURNET pouvoir à Annie POUZARGUE, Chantal DUGOURD pouvoir à Philippe FAURT, Mireille CONTE-JAUBERT pouvoir à Joël BAYLE, Stéphane CATALAN pouvoir à David REDON, Marcel BERTHOME pouvoir à Anne BERTHOME, Pierre-Jean MARTINET pouvoir à Chantal GANTCH

Sur proposition de Madame Anne BERTHOME, Vice-présidente en charge des finances et de la fiscalité,

Madame Anne BERTHOME rappelle que Monsieur Jérôme COSNARD, Vice-Président, en charge du développement économique, de l'artisanat et de l'équilibre commercial a précisé lors du précédent Conseil communautaire l'état d'avancement de la commercialisation du Parc d'Activités de Frappe : sur 14 lots, 8 ont été vendus, 3 vont l'être prochainement car des permis de construire ont ou vont être déposés prochainement, 2 ont été pré-réservés. Il ne reste donc qu'un lot réellement commercialisable.

Considérant ces éléments et les prévisions budgétaires 2015, il est proposé d'ajuster les crédits,

Vu l'avis de la commission « finances et fiscalité » en date du 7 décembre 2015,

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 7 décembre 2015,

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (55 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire autorise Monsieur le Président ou son représentant à effectuer les virements suivants :

Section de fonctionnement						
Chapitre	Sens	Objet	Budget 2015	DM	Total budget 2015	
65	Dépense	Reversement au budget principal	651 €	- 651 €	0€	
042	Dépense	Variation de stocks de terrains aménagés	77 829 €	- 77 829 €	0€	
TOTAL				- 78 480 €	0.€	
70	Recette	Vente de terrains	78 480 €	- 78 480 €	0€	
	dan ang maganatang mada	TOTAL		- 78 480 €	0€	

Section d'investissement					
Chapitre	Sens	Objet	Budget 2015	DM	Total budget 2015
16	Dépense	Avance du budget principal	77 829 €	- 77 829 €	0€
Ole Silv	M. W. W. K.	TOTAL		- 77 829 €	0 €
040	Recette	Terrains aménagés	77 829 €	- 77 829 €	0€
***************************************	Malle Management	TOTAL	The state of the s	-77 829 €	0.€

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le Fait à Libourne

Le résident,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme Philippe BUISSON, Président

de la Communauté d'Agglomération du Libournais



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS le 23/12/2015 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE fecture le 23/12/2015 DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS

ID: 033-200027068-20151217-2015 12 167-DI

SÉANCE DU 17 DÉCEMBRE 2015

15-12-167 - 1/3

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 67 Date de convocation : 10 décembre 2015

L'an deux mille quinze le dix sept décembre à 18 H 00, le conseil communautaire s'est réuni, en la Salle "Le Sully" à Coutras, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents:

Philippe BUISSON, Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-Présidente, Jérôme COSNARD, Vice-Président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Alain PAIGNE, Vice-Président, Anne BERTHOME, Vice-Présidente, Corinne VENAYRE, Vice-Présidente, Sébastien LABORDE, Vice-Président, Jean François MARTINEZ, Vice-Président, Sabine AGGOUN, Vice-Présidente, Gérard HENRY, Vice-Président, Georges DELABROY, Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Fabienne KRIER, Jean-Luc DARQUEST, David RESENDÉ, Sophie BLANCHETON, Sylvie BOISSEL, Odile BONHOMME-TIBY, Véronique DI CORRADO, Michel FOULHOUX, Philippe HEFTRE, Bruno LAVIDALIE, Michel VACHER, Michel MILLAIRE, Bernard NADEAU, Monique JULIEN, Thierry MARTY, Annie POUZARGUE, Laurence ROUEDE, Loïc MAGNAN, Jean-Luc BARBEYRON, David REDON, Joël BAYLE, Jean Claude ABANADES, Paquerette PEYRIDIEUX, Kléber AUDINET, Philippe FAURT, Gérard MOULINIER, Chantal GANTCH

Absents:

Michèle LACOSTE, Hélène ESTRADE, Claire BLONDEL, Nouredine BOUACHERA, Christophe DARDENNE, Michel GALAND, Jean-Paul GARRAUD, Gonzague MALHERBE, Mélanie BOISSAVIE, Patrick NIVET, Denis SIRDEY, James SEYNAT

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Isabelle HARDY pouvoir à Laurence ROUEDE, Jacques MESPLEDE pouvoir à Alexandre PEUS, Alain MAROIS pouvoir à Fabienne FONTENEAU, Jean Louis D'ANGLADE pouvoir à Jérôme COSNARD, Francis PEJEAN pouvoir à Bruno LAVIDALIE, Philippe DURAND-TEYSSIER pouvoir à Michel MILLAIRE, Isabelle FEYRY pouvoir à Bernard NADEAU, Catherine BERNADEAU pouvoir à Thierry MARTY, Val DUCLOS pouvoir à Sabine AGGOUN, Agnès SEJOURNET pouvoir à Annie POUZARGUE, Chantal DUGOURD pouvoir à Philippe FAURT, Mireille CONTE-JAUBERT pouvoir à Joël BAYLE, Stéphane CATALAN pouvoir à David REDON, Marcel BERTHOME pouvoir à Anne BERTHOME, Pierre-Jean MARTINET pouvoir à Chantal GANTCH

FINANCES ET FISCALITE

BUDGET ANNEXE TRANSPORT - DÉCISION MODIFICATIVE N° 1

Envoyé en préfecture le 23/12/2015 — **2/3**Reçu en préfecture le 23/12/2015

Affiché le

ID: 033-200027068-20151217-2015_12_167-DE

Sur proposition de Madame Anne BERTHOME, Vice-présidente en charge des finances et de la fiscalité,

Madame Anne BERTHOME évoque, tout d'abord, le point majeur de cette décision.

En effet, dans le cadre du transfert de compétence « transport urbain » entre La Cali et le Département, une convention fixant les conditions de financement de la compétence, conditions prévues par l'article L.213-11 du Code de l'Éducation (prenant effet au 1er septembre 2012), a été signée.

Elle a permis de fixer le montant de la compensation financière annuelle versée par le Département à La Cali pour le transfert de la compétence transport à 1 350 000 euros.

Par ailleurs, le Département et La Cali ayant assuré, de façon partagée, la continuité du service public depuis le 1^{er} septembre 2012, il convient de régulariser a posteriori et en fonction de l'accord financier décidé, les flux financiers (dépenses et recettes) relevant de chacune des parties sur cette période.

Il en résulte que, pour la période du 1er septembre 2012 au 31 décembre 2015 :

- Le Département rembourse 4 590 000 € à La Cali ;(soit 1 350 000 euros annuels, prorata temporis)
- La Cali rembourse au Département les sommes qu'il a continué d'engager pour gérer la compètence transport sur le périmètre de La Cali, soit 3 964 373 € (somme correspondant seulement à la gestion des lignes régulières, La Cali ayant, dès septembre 2012, pris en charge directement sur son budget annexe les dépenses liées notamment aux lignes spécialisées dont le transfert effectif avait fait l'objet d'un accord dès le départ).

La mise en œuvre de cette régularisation signifie une recette exceptionnelle en faveur de La Cali en 2015 de 625 627 €.

A cela s'ajoute également une recette de versement transport plus conséquente que celle prévue au budget en raison notamment d'une régularisation de 2013 (+ 400 000 €).

Au vu de ces deux recettes exceptionnelles et face aux aléas de la reprise en gestion à compter de 2016 de nouvelles DSP gérées jusqu'à présent par le Département, il est proposé de provisionner la subvention prévue en 2015 du budget principal au budget annexe (888 878 €).

Cette décision modificative permet, enfin, de prendre en compte divers ajustements liés :

- aux dépenses de personnel;
- aux résiliations de marchés de transport scolaires suite aux optimisations proposées par La Cali et décidées en lien avec les AO2 concernées,
- à l'ajustement du transport scolaire sur TER.

Vu l'avis de la commission « finances et fiscalité » en date du 7 décembre 2015,

Vu l'ayis du Bureau communautaire en date du 7 décembre 2015,

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (55 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire autorise Monsieur le Président ou son représentant à effectuer les virements suivants :

		Section de fon	clionnement		
Chapitre	Sens	Objet	Budget 2015	DM	Total budget 2015
011 Dépense		Ajustement marché transport scolaire	2 390 646 €	125 749 €	6 480 768 €
	Dépense	Régularisation financière convention de transfert CD33		3 964 373 €	
68	Dépense	Provision semi-budgétaire	0€	888 878 €	888 878 €
012	Dépense	Salaires	144 329 €	11 000 €	155 329 €
TOTAL			4 990 000 €	7 524 975 €	
73	Recette	Ajustement versement transport	2 250 000 €	400 000 €	2 650 000 €
74	Recette	Régularisation financière convention de transfert CD33	0€	4 590 000 €	4 590 000 €
TOTAL			4 990 000 €	7 240 000 €	

Envoyé en préfecture le 23/72/2013 67- 3-3

Reçu en préfecture le 23/12/2015

Affiché le

ID: 033-200027068-20151217-2015_12_167-DE

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le Fait à Libourne

Le Président, Philippe BUISSON Pur pédition conforme BUISSON, Président BUISSON Président Communauté d'Agglomération du Libournais

Envoyé en préfecture le 23/12/2015 Reçu en préfecture le 23/12/2015 Affiché le

ID: 033-200027068-20151217-2015_12_167-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE fecture le 30/12/2015 DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS

ID: 033-200027068-20151217-2015_12_168-DE

SÉANCE DU 17 DÉCEMBRE 2015

15-12-168 - 1/4

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 67 Date de convocation : 10 décembre 2015

L'an deux mille quinze le dix sept décembre à 18 H 00, le conseil communautaire s'est réuni, en la Salle "Le Sully" à Coutras, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents:

Philippe BUISSON, Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-Présidente, Jérôme COSNARD, Vice-Président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Alain PAIGNE, Vice-Président, Anne BERTHOME, Vice-Présidente, Corinne VENAYRE, Vice-Présidente, Sébastien LABORDE, Vice-Président, Jean François MARTINEZ, Vice-Président, Sabine AGGOUN, Vice-Présidente, Gérard HENRY, Vice-Présidente, Georges DELABROY, Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Fabienne KRIER, Jean-Luc DARQUEST, David RESENDÉ, Sophie BLANCHETON, Sylvie BOISSEL, Odile BONHOMME-TIBY, Véronique DI CORRADO, Michel FOULHOUX, Philippe HEFTRE, Bruno LAVIDALIE, Michel VACHER, Michel MILLAIRE, Bernard NADEAU, Christophe DARDENNE, Monique JULIEN, Thierry MARTY, Annie POUZARGUE, Laurence ROUEDE, Loïc MAGNAN, Jean-Luc BARBEYRON, David REDON, Joël BAYLE, Jean Claude ABANADES, Paquerette PEYRIDIEUX, Kléber AUDINET, Philippe FAURT, Gérard MOULINIER, Chantal GANTCH

Absents:

Michèle LACOSTE, Hélène ESTRADE, Claire BLONDEL, Nouredine BOUACHERA, Michel GALAND, Jean-Paul GARRAUD, Gonzague MALHERBE, Mélanie BOISSAVIE, Patrick NIVET, Denis SIRDEY, James SEYNAT

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Isabelle HARDY pouvoir à Laurence ROUEDE, Jacques MESPLEDE pouvoir à Alexandre PEUS, Alain MAROIS pouvoir à Fabienne FONTENEAU, Jean Louis D'ANGLADE pouvoir à Jérôme COSNARD, Francis PEJEAN pouvoir à Bruno LAVIDALIE, Philippe DURAND-TEYSSIER pouvoir à Michel MILLAIRE, Isabelle FEYRY pouvoir à Bernard NADEAU, Catherine BERNADEAU pouvoir à Thierry MARTY, Val DUCLOS pouvoir à Sabine AGGOUN, Agnès SEJOURNET pouvoir à Annie POUZARGUE, Chantal DUGOURD pouvoir à Philippe FAURT, Mireille CONTE-JAUBERT pouvoir à Joël BAYLE, Stéphane CATALAN pouvoir à David REDON, Marcel BERTHOME pouvoir à Anne BERTHOME, Pierre-Jean MARTINET pouvoir à Chantal GANTCH

Envoyé en préfecture le 30/12/2015 - 2/4

Reçu en préfecture le 30/12/2015

Affiché le

ID: 033-200027068-20151217-2015_12_168-DE

FINANCES ET FISCALITE

BUDGET PRINCIPAL - DÉCISION MODIFICATIVE N° 1

Sur proposition de Madame Anne BERTHOME, Vice-présidente en charge des finances et de la fiscalité,

Vu la labellisation par l'État de La Cali comme « Territoires à Énergie Positive pour la Croissance Verte » (TEPCV) parmi les 200 territoires retenus au niveau national,

Vu le contrat de prêt n° MON504139EUR du 16 juillet 2015 avec la Banque Postale pour le financement des investissements, Vu la délibération n°2015-045 du 09/09/15 approuvant l'étude d'attractivité médicale.

Vu les délibérations n°2015-09-130 du 22/09/15 et n°2015-11-156 du 23/11/15 relatives aux dispositifs d'éducation artistique et culturelle.

Madame Anne BERTHOME souligne, tout d'abord, les deux points majeurs de cette décision modificative, liés à deux recettes exceptionnelles:

1- Une première recette significative de 740 888 € : il s'agit d'une régularisation de fiscalité ménages, entreprises (rôles supplémentaires (2011 à 2014) et complémentaires (2015) et TASCOM). La notification définitive du FPIC à la baisse de 18 854 € est ainsi largement compensée.

Il est proposé d'affecter la majeure partie de cette somme (715 295 €) en dépenses imprévues de fonctionnement afin de la retrouver dans notre excédent annuel pour l'exercice 2015, et contribuer ainsi au maintien de l'épargne brute de La Cali.

2- La deuxième recette correspondant à la subvention TEPCV d'un montant de 500 000 €. La Cali a été retenue au titre de l'appel à projet national pour mobiliser 200 « territoires à énergie positive pour la croissance verte ». 9 actions portées par La Cali seront financées et la majorité de ce financement sera affecté à des opérations d'investissement inscrites au budget 2015 (aménagement de l'aire d'accueil de Coutras, véhicules propres,...). L'enveloppe restante trouvera sa contrepartie en dépenses imprévues de la section d'investissement (+ 207 198 €).

Madame Anne BERTHOME évoque, ensuite, les autres points de cette décision modificative :

3 modifications sont neutres budgétairement :

Un montant de 765 661 € de recettes PSU de la Caf relatives aux 4 structures petite enfance communautaires a été imputé sur le chapitre 70 au lieu du chapitre 74. Il est donc proposé de transférer les crédits sur le chapitre 74.

La création du service commun d'autorisation du droit des sols n'avant pas été retenue, les dépenses de ce service doivent être supprimées et le montant de l'attribution de compensation (retenue au budget comme mode de financement prévisionnel des communes en vue d'une optimisation du CIF) réajusté à la hausse.

Certains travaux réalisés par les services techniques de La Cali sont valorisés en section d'investissement, du fait de leur caractère de durabilité, permettant ainsi de justifier l'éligibilité au FCTVA . Il s'agit d'ajuster le montant des crédits à la valorisation des travaux effectivement réalisés. (+ 37 000 €)

Les autres modifications qui ont un impact sur le budget :

Suite à la modification de l'intérêt communautaire du mois de juin 2015, une étude relative à l'attractivité médicale, nouvelle compétence communautaire, va être lancée sur le territoire. Le coût prévisionnel de cette étude est estimé à 30 000 €.

Les deux ventes prévues au budget 2015 (lots 13 et 14) sur la ZAE de Frappe n'ont pas été réalisées à ce jour (délibération du bureau en date du 9/11/15). Il est proposé de supprimer la recette attendue sur le budget principal d'un montant de 77 829 €.

Pour la ZAE d'Eygreteau, il est proposé de réajuster le plus précisément possible les crédits relatifs aux paiements de l'emprunt (-4 958 €).

Par délibérations en date du 22/09 et 23/11/15, afin d'être cohérent avec le calendrier scolaire et de faire coïncider la date d'attribution des futures subventions avec la période de vote de budget, il a été décidé d'attribuer 22 500 € de subventions au titre du dispositif d'éducation artistique et culturelle au titre de l'année scolaire 2015-2016.

La Cali va bénéficier également d'un financement obtenu du Conseil Départemental au titre de l'aménagement des terrains familiaux d'accueil des Gens du Voyage à Coutras (+ 120 000 €), subvention non prévue initialement au budget. Plusieurs autres subventions sont ajustées en fonction des notifications reçues ou non reçues à ce jour.

L'emprunt contracté pour les investissements du Budget 2015 (décision signée 09/07/2015), pour un montant de 1 700 000 € (taux fixe de 1.86% sur une durée de 15 ans) se caractérise par un remboursement d'une première échéance en novembre. Les DE budget 2015 ne prévoyait pas le remboursement de la première annuité de ce nouvel emprunt. Il faut donc inscrire les crédits + 15 000 € au chapitre 16.

Enfin, au vu de l'état d'avancement des investissements (taux de réalisation à ce jour de 50%), il est nécessaire d'ajuster le montant du FCTVA (-259 000 €).

Vu l'avis de la commission finances en date du 7 décembre 2015, Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 7 décembre 2015,

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (56 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire autorise Monsieur le Président ou son représentant à effectuer les virements suivants:

		Section de fo	nctionnement		
Chapitre	Sens	Objet	Budget 2015	DM	Total budget 2015
Odd Dánana	Étude attractivité médicale	4 200 040 00 6	30 000,00 €	4 440 400 22 6	
011	Dépense	Service ADS	4 386 948,32 €	-6 750,00 €	4 410 198,32€
012	Dépenses	Service ADS	8 426 614,45 €	-101 307,00 €	8 325 307,45 €
		Ajustement BA ZA Eygreteau	3 180 872,00 €	-4 958,00 €	3 198 464,00 €
65	Dépenses	Subvention dispositif éducation artistique et culturelle		22 550,00 €	
014	Dépenses	Attribution de compensation – service ADS	18 803 260,35 €	152 557,00 €	18 955 817,35 €
022	Dépenses	Dépenses imprévues	473 341,00 €	715 295,00 €	1 188 636,00 €
A. menn		TOTAL des dépenses	807 387,00 €	36 078 423,12 €	
70	Recettes	Transfert PSU des structures petite enfance	2 319 189,00 €	-765 661,00 €	1 553 528,00 €
		Ajustement rôles supplémentaires/complémentaires	20 680 717,00 €	587 257,00€	21 421 605,00 €
73	Recettes	Ajustement TASCOM		172 485,00 €	
		Ajustement FPIC		-18 854,00 €	_
74	Desettes	Transfert PSU des structures petite enfance	44 050 040 40 0	765 661,00€	40 440 007 40 6
74	Recettes	Fonds de financement transition énergétique TEPCV	11 352 216,12 €	30 150,00 €	12 148 027,12 €
75	Recettes	Ajustement BA ZA Frappe	120 764,00 €	-651,00€	120 113,00 €
042	Recettes	Travaux en régie	4 823,00 €	37 000,00 €	41 823,00 €
	THE STATE OF THE S	TOTAL des recettes		807 387,00 €	35 285 096,12 €

15-12-168 – 4/4Envoyé en préfecture le 30/12/2015

Reçu en préfecture le 30/12/2015

		Section d'inv	Affiché le ID: 033-200027068-20151217-2015_12_168-D		
Chapitre	Sens	Objet	Budget 2015	DM	Total budget 2015
16	Dépenses	Capital emprunt 2015	448 500,07 €	15 000,00 €	463 500,07 €
20	Dépenses	Service ADS	390 279,41 €	-20 000,00 €	370 279,41 €
21	Dépenses	Service ADS	522 363,44 €	-24 500,00 €	497 863,44 €
020	Dépenses	Dépenses imprévues	0,00€	207 198,00 €	207 198,00 €
040	Dépenses	Travaux en régie	4 823,00 €	37 000,00 €	41 823,00 €
TOTAL des dépenses				214 698,00 €	1 580 663,92 €
	Recettes	Ajustement subv. petite enfance	455 427,60 €	-6 323,00 €	1 006 954,60 €
		Fonds de financement transition énergétique TEPCV		469 850,00 €	
13		Subvention terrains familiaux aire d'accueil de Coutras		120 000,00 €	
		Subvention non notifiée		-20 000,00€	
		Subvention pépinière d'entreprises non notifiée (réinscrite en 2016)		-12 000,00 €	
10	Recettes	Ajustement FCTVA	418 000,00 €	-259 000,00 €	159 000,00 €
27	Recettes	Ajustement BA ZA de Frappe	78 479,00€	-77 829,00 €	650,00€
	TOTAL des recettes				1 166 604,60 €

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le Fait à Libourne Le Président, Philippe Butsson



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS e 30/12/2015 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE fecture le 30/12/2015 DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS

ID: 033-200027068-20151217-2015_12_169-DE

SÉANCE DU 17 DÉCEMBRE 2015

15-12-169 - 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 67 Date de convocation : 10 décembre 2015

L'an deux mille quinze le dix sept décembre à 18 H 00, le conseil communautaire s'est réuni, en la Salle "Le Sully" à Coutras, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents:

Philippe BUISSON, Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-Présidente, Jérôme COSNARD, Vice-Président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Alain PAIGNE, Vice-Président, Anne BERTHOME, Vice-Présidente, Corinne VENAYRE, Vice-Présidente, Sébastien LABORDE, Vice-Président, Jean François MARTINEZ, Vice-Président, Sabine AGGOUN, Vice-Présidente, Gérard HENRY, Vice-Président, Georges DELABROY, Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Fabienne KRIER, Jean-Luc DARQUEST, David RESENDÉ, Sophie BLANCHETON, Sylvie BOISSEL, Odile BONHOMME-TIBY, Véronique DI CORRADO, Michel FOULHOUX, Philippe HEFTRE, Bruno LAVIDALIE, Michel VACHER, Michel MILLAIRE, Bernard NADEAU, Christophe DARDENNE, Monique JULIEN, Thierry MARTY, Annie POUZARGUE, Laurence ROUEDE, Loïc MAGNAN, Jean-Luc BARBEYRON, David REDON, Joël BAYLE, Jean Claude ABANADES, Paquerette PEYRIDIEUX, Kléber AUDINET, Philippe FAURT, Gérard MOULINIER, Chantal GANTCH

Absents:

Michèle LACOSTE, Hélène ESTRADE, Claire BLONDEL, Nouredine BOUACHERA, Michel GALAND, Jean-Paul GARRAUD, Gonzague MALHERBE, Mélanie BOISSAVIE, Patrick NIVET, Denis SIRDEY, James SEYNAT

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Isabelle HARDY pouvoir à Laurence ROUEDE, Jacques MESPLEDE pouvoir à Alexandre PEUS, Alain MAROIS pouvoir à Fabienne FONTENEAU, Jean Louis D'ANGLADE pouvoir à Jérôme COSNARD, Francis PEJEAN pouvoir à Bruno LAVIDALIE, Philippe DURAND-TEYSSIER pouvoir à Michel MILLAIRE, Isabelle FEYRY pouvoir à Bernard NADEAU, Catherine BERNADEAU pouvoir à Thierry MARTY, Val DUCLOS pouvoir à Sabine AGGOUN, Agnès SEJOURNET pouvoir à Annie POUZARGUE, Chantal DUGOURD pouvoir à Philippe FAURT, Mireille CONTE-JAUBERT pouvoir à Joël BAYLE, Stéphane CATALAN pouvoir à David REDON, Marcel BERTHOME pouvoir à Anne BERTHOME, Pierre-Jean MARTINET pouvoir à Chantal GANTCH

BUDGET ANNEXE TRANSPORT : EXONÉRATIONS DE TAXE DE VERSEMENT TRANSPORT

Envoyé en préfecture le

Recu en préfecture le 30/12/2015

ID: 033-200027068-20151217-2015_12_169-DE

Sur proposition de Madame Anne BERTHOME, Vice-présidente en charge des finances et de la fiscalité,

Vu l'article L.2333-64 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les demandes de la mission locale du Libournais et de l'association départementale des amis et parents de personnes handicapées mentales de la Gironde, désignée par le sigle ADAPEI, d'être exonérées de versement transport (VT),

Considérant que le VT est une taxe versée par les employeurs de plus de neuf salariés (publics ou privés et quelle que soit leur forme juridique), permettant le financement des transports en commun dans une agglomération ayant la compétence transport et dépassant 10 000 habitants,

Considérant qu'il revient à l'Autorité Organisatrice de Transport d'apprécier, en fonction des éléments qui lui sont fournis, si les conditions d'exonération sont, ou non, remplies.

Les demandes d'exonération concernent 4 structures présentes sur le territoire de La Cali, il s'agit de :

- La mission locale du Libournais, qui a son siège social 189 avenue Foch à Libourne,
- et pour l'ADAPEI :
 - L'unité d'hébergement (UH) de Saint-Denis-de-Pile, située 4 route de Guîtres 33910 Saint-Denis-de-Pile.
 - La maison d'accueil spécialisée (MAS) de Saint-Denis-de-Pile, située 2 route de Guîtres 33910 Saint-Denis-de-Pile.
 - L'établissement et le service d'aide par le travail (ESAT) Le Haut-Mexant, situé 4 route de Guîtres 33910 Saint-Denis-de-Pile.

L'article L.2333-64 du CGCT pose trois critères cumulatifs pour l'exonération d'association du versement transport :

- l'association doit être reconnue d'utilité publique ;
- l'association doit être à but non lucratif;
- l'association doit avoir un caractère social.

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 7 décembre 2015,

Vu l'avis de la commission « finances et fiscalité » en date du 7 décembre 2015,

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (55 conseillers présents ou ayant donné pouvoir), et une non-participation (Corinne VENAYRE)

Après instruction des dossiers, le Conseil communautaire d'exonérer les établissements suivants :

- la Mission locale du Libournais, qui a son siège social 189 avenue Foch à Libourne,
- et pour l'ADAPEI :
 - L'unité d'hébergement (UH) de Saint-Denis-de-Pile, située 4 route de Guîtres 33910 Saint-Denis-de-Pile.
 - La maison d'accueil spécialisée (MAS) de Saint-Denis-de-Pile, située 2 route de Guîtres 33910 Saint-Denis-de-Pile.
- L'établissement et le service d'aide par le travail (ESAT) Le Haut-Mexant, situé 4 route de Guîtres 33910 Saint-Denis-de-Pile.

Certifié exécutoire compte ţenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le Fait à Libourne Le Présid Philippe BUISSON

Pour expédition conforme Politicse BUISSON, Président de la communauté d'Agglomération du Libournais